



Commission des Compétitions

Procès-verbal n°4 du mardi 17 septembre 2019 - Saison 2019/2020

Le présent PV sera publié sur le site Internet du District

Président de séance : M. Michel MARCILLY

Présents : Mrs Michel BECARD, Jean-Michel TAVERNE, Dylan PINAULT, Patrick VEBER, Marc GONDOUIN.

Assiste : M. Jean-Louis MAZZEO

Excusés : Mrs. Philippe REYMOND, Diego GARCIA,

La commission adopte le PV n° 3 du mardi 3 septembre 2019 - saison 2019/2020

Journées du 7 et 8 septembre 2019.

REMISE GENERALE DE LA JOURNEE JEUNES A 11.

Compte tenu du nombre important de matchs reportés au motif des vendanges, **la commission des compétitions** décide de reporter la journée entière.

Celle-ci est reprogrammée **le samedi 28 septembre 2019.**

51336.1 – D3 B – VOSNON ST MARDS 1 / FC BARBEREY 1

Infraction du FC BARBEREY 1 à l'article 4 alinéa 4.6 des RP LGEF.

Article 4 - Obligation des clubs et des dirigeants

4.6 - Tout club qui n'est pas à jour dans le solde de son compte vis-à-vis de la Ligue ou de son District à la fin de la saison et/ou qui n'a effectué aucun règlement au titre de « l'acompte sur licences » pour la saison à venir est passible des sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF jusqu'à apurement de la dette.

Ces mesures s'appliquent également aux clubs qui ne seront pas à jour dans le solde de leur compte vis-à-vis de la Ligue ou de leur District en cours de saison.

Considérant l'article 4.6 des règlements particuliers de la Ligue du Grand Est, vos équipes seniors ne pourront participer aux rencontres de compétitions officielles dans lesquelles elles sont engagées à compter de ce jour. Les rencontres ainsi annulées seront perdues par pénalité.

Ces mesures ne seront levées qu'à l'apurement total de la dette.

En conséquence, le match de l'équipe du FC BARBEREY 1 du dimanche 08/09/2019 EST PERDU PAR PENALITE 3 à 0.

La commission enregistre donc pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

VOSNON ST MARDS 1: 3 buts 3 points / FC BARBEREY 1: 0 but (-1 point)

51239.1 – D3 A– BUCEY FC 1 / USM CRANCEY 1.

Absence déclarée par courriel en date du 7 septembre 2019 de l'équipe de l'USM CRANCEY 1,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de l'USM CRANCEY 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de BUCEY FC 1 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

BUCEY FC 1: 3 buts 3 points / USM CRANCEY 1: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de l'USM CRANCEY 1 pour premier FORFAIT : 23,00€

51243.1 – D3 A– DROUPT S BASL 1 / CONFLANS 2.

Absence déclarée par courriel en date du 7 septembre 2019 de l'équipe de CONFLANS 2,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de CONFLANS 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de DROUPT S BASL 1 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

DROUPT S BASL 1: 3 buts 3 points / CONFLANS 2: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de CONFLANS 2 pour premier FORFAIT : 23,00€

Journées du 14 et 15 septembre 2019.

- **FORFAIT GENERAL :**

Par courriel de la boîte officiel du club de ROMILLY PORT., en date du dimanche 15 septembre 2019, l'équipe de ROMILLY PORT. 14 en catégorie U14 déclare FORFAIT GENERAL.

La commission,

ENREGISTRE la déclaration de forfait général de l'équipe de ROMILLY PORT. 14 qui devait évoluer dans le championnat U14 district 1^{ère} phase GR.A.

PORTE au débit de ROMILLY PORT. pour FORFAIT GENERAL : 30.00 €

51427.1 – D3 C –BAROVILLE-FON 1/ BAR LUSIADAS 1

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI (démarches administratives d'avant saison sur footclubs non réalisées- équipe concernée non cochée par le gestionnaire FMI-aucun utilisateur n'est reconnu pour le club visiteur sur ce match)

Sanctionne le club de BAR LUSIADAS 1 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

52820.1 – U18 District – FC NORD EST AUBOIS 18 / ROSIERES OM 18 2

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI (démarches administratives d'avant saison sur footclubs non réalisées- équipe concernée non cochée par le gestionnaire FMI-aucun utilisateur n'est reconnu pour le club visiteur sur ce match)

Sanctionne le club de ROSIERES 18 2 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

51938.1 – U16 1ère phase GR.A – FOOT SEINE 16 / ROMILLY PORT. 16

Absence déclarée par courriel en date du 10 septembre 2019 de l'équipe de ROMILLY PORT. 16,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ROMILLY PORT. 16 pour en attribuer le gain à l'équipe de FOOT SEINE 16 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

FOOT SEINE 16: 3 buts 3 points / ROMILLY PORT. 16: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de ROMILLY PORT. 16 pour premier FORFAIT : 11,50€

52680.1 – U14 1ère phase GR.A – ROMILLY PORT. 14 / ESGT 14

Absence déclarée par courriel en date du 10 septembre 2019 de l'équipe de ROMILLY PORT. 14,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ROMILLY PORT. 14 pour en attribuer le gain à l'équipe de ESGT 14 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

ROMILLY PORT. 14: 0 but (- 1 point) / ESGT 14: 3 buts 3 points

PORTE au débit de ROMILLY PORT. 14 pour premier FORFAIT : 11,50€

52726.1 – U14 1ère phase GR.B – ESTAC F. 14 / ET. CHAPELAINE 14

Absence déclarée par courriel en date du 9 septembre 2019 de l'équipe de ET. CHAPELAINE 14,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ET. CHAPELAINE 14 pour en attribuer le gain à l'équipe de l'ESTAC F. 14 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

ESTAC F. 14: 3 buts 3 points / ET. CHAPELAINE 14: 0 but (-1 point)

PORTE au débit de ET. CHAPELAINE 14 pour premier FORFAIT : 11,50€

52728.1 – U14 1ère phase GR.B – AGT 14 / FCMT 14 3

Absence déclarée par courriel en date du 12 septembre 2019 de l'équipe de l'AGT 14,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de AGT 14 pour en attribuer le gain à l'équipe de FCMT 14 3 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

AGT 14: 0 but (- 1 point) / FCMT 14 3: 3 buts 3 points

PORTE au débit de l'AGT 14 pour premier FORFAIT : 11,50€

51939.1 – U16 1ère phase GR.A – ESGT 16 / E.S.N.A 16

Absence déclarée par courriel en date du 13 septembre 2019 de l'équipe de l'E.S.N.A 16,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de E.S.N.A 16 pour en attribuer le gain à l'équipe de ESGT 16 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

ESGT 16: 3 buts 3 points / E.S.N.A 16: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de l'E.S.N.A 16 pour premier FORFAIT : 11,50€

52681.1 – U14 1ère phase GR.A – E.S.N.A 14 / FOOT SEINE 14

Absence déclarée par courriel en date du 13 septembre 2019 de l'équipe de l'E.S.N.A 14,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de E.S.N.A 14 pour en attribuer le gain à l'équipe de FOOT SEINE 14 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

E.S.N.A 14: 0 but (- 1 point) / FOOT SEINE 14: 3 buts 3 points

PORTE au débit de l'E.S.N.A 14 pour premier FORFAIT : 11,50€

51937.1 – U16 1ère phase GR.A – FCMT 16 / ROSIERES OM 16

Absence déclarée par courriel en date du 13 septembre 2019 de l'équipe de ROSIERES OM 16,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ROSIERES OM 16 pour en attribuer le gain à l'équipe de FCMT 16 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

FCMT 16: 3 buts 3 points / ROSIERES OM 16: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de ROSIERES OM 16 pour premier FORFAIT : 11,50€

52252.1 – COUPE DE L'AUBE – ORIGNY US 1 / UCSA 1.

Absence déclarée par courriel en date du 13 septembre 2019 de l'équipe de l'UCSA 1,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de UCSA 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de ORIGNY US 1 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

ORIGNY US 1: 3 buts / UCSA 1: 0 but

PORTE au débit de l'UCSA 1 pour FORFAIT : 23,00€

L'équipe d'ORIGNY US 1 est qualifiée pour le tour suivant.

52256.1 – COUPE DE L'AUBE – US DIENVILLOISE 1 / VOSNON/ST MARDS 1.

Absence déclarée par courriel en date du 14 septembre 2019 de l'équipe de VOSNON/ST MARDS 1,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de VOSNON/ST MARDS 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de US DIENVILLOISE 1 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

US DIENVILLOISE 1: 3 buts / VOSNON/ST MARDS 1: 0 but

PORTE au débit de VOSNON/ST MARDS 1 pour FORFAIT : 23,00€

L'équipe d'US DIENVILLOISE 1 est qualifiée pour le tour suivant.

52259.1 – COUPE DE L'AUBE – NOGENTAISE USCN 1/ TRAINEL 1

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI (démarches administratives d'avant saison sur footclubs non réalisées- équipe concernée non cochée par le gestionnaire FMI-aucun utilisateur n'est reconnu pour le club recevant sur ce match)

Sanctionne le club de NOGENTAISE USCN 1 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

52260.1 – COUPE DE L'AUBE – FC CHESTERFIELD 1/ CONFLANS 1

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI (démarches administratives d'avant saison sur footclubs non réalisées- équipe concernée non cochée par le gestionnaire FMI-aucun utilisateur n'est reconnu pour le club recevant sur ce match)

Sanctionne le club de FC CHESTERFIELD 1 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR DES COUPES SENIORS DISTRICT

DISTRICT AUBE

Rencontres non jouées par poule

Coupe Aube/Vw Jeannin Auto / Phase 1				Poule Unique		13	
Dimanche 29/09/2019							
J2	22018370	53073.1	500242	Chapelle Luc 2	- 500100	Metrop. Troyenne Fc 2 15H	Stade P Vigeannel Et R Hertuison à LA CHAPELLE ST LUC
J2	22018378	53072.1	510008	Ramerupt 1	- 530728	Ch Malgache 1 15H	Stade Municipal à RAMERUPT
J2	22018384	53078.1	540712	Rosieres Om. 1	- 502021	U.S. Vendeuvre 1 15H	Complexe Sportif Raymond Laurent à ROSIERES PRES TROYES
Dimanche 13/10/2019							
J2	22018383	53077.1	502720	J.S. Vaudoise 1	- 552588	J. S. St Julien 1 15H	Stade Municipal à ST PARRES LES VAUDES
J2	22018380	53074.1	514257	Foy. Barsequanais F. 1	- 580033	Bar-Sur-Aube Fc 1 15H	Stade Municipal 1 à BAR SUR SEINE
J2	22018370	53004.1	528307	Romilly Port 1	- 503030	A.S.I.A De Troyes 1 15H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
J2	22018382	53070.1	544348	F.C. Nogentais 1	- 541105	Ent.S. Des Municipau 1 15H	Stade Roger Couderc 1 à NOGENT SUR SEINE
J2	22018375	53000.1	544878	F.C. Vallant Fontain 1	- 500037	Mery Seine 1 15H	Stade Andre Dore à FONTAINE LES GRES
J2	22018370	53070.1	551741	Pays Orient C. S.Ent 1	- 545073	A. L'Etoile Chapelai 1 15H	Stade Municipal à LUYERES
J2	22018381	53075.1	504200	F.C. Nord Est Auboïs 1	- 500242	Chapelle Luc 1 15H	Stade Municipal à BRIENNE LE CHATEAU
Dimanche 27/10/2019							
?J2	22018374	53008.1	520340	S Parres Tert 1	- 503800	A.S. Chartreux 1 14H	Stade Andre Gravelle à ST PARRES AUX TERTRES
?J2	22018373	53007.1	520340	S Parres Tert 1	- 544201	Bar/Lusidas 1 14H	Stade Andre Gravelle à ST PARRES AUX TERTRES
J2	22018371	53005.1	527072	Trainel 1	- 580080	Fc Chesterfield 1 14H	Stade Saint Barthelemy à TRAINEL
?J2	22018300	53000.1	551170	S.C. De Savieres 1	- 551301	Celles/Essoyes 1 14H	Stade Municipal à SAVIERES
?J2	22018308	53002.1	551170	S.C. De Savieres 1	- 540553	Lusigny Et 1 14H	Stade Municipal à SAVIERES
Dimanche 17/11/2019							
J2	22018372	53000.1	535720	Vaudes Animation 1	- 502001	Us Dienvilloise 1 14H	Stade Pierre Et Rene Collot 1 à VAUDES
J2	22018377	53071.1	544102	Origny U.S. 1	- 500270	Asvlongsols/Charmont 1 14H	Stade Municipal à ORIGNY LE SEC
?J2	22018300	53003.1	544021	Am. Bagneux Clesles 1	- 540553	Lusigny Et 1 14H	Stade Auguste Garnier à BAGNEUX
Report du 27/10/2019							
?J2	22018307	53001.1	544021	Am. Bagneux Clesles 1	- 551301	Celles/Essoyes 1 14H	Stade Auguste Garnier à BAGNEUX
Report du 27/10/2019							

Coupe Elite/Touloukowitz / Phase 1		Poule Unique		14	
Dimanche 29/09/2019					
J2	22018478	53000.1 523074	Conflans 1 - 503030 A.S.I.A De Troyes 1	15H	Stade Municipal à CONFLANS SUR SEINE
J2	22018408	53080.1 544102	Origny U.S. 1 - 527072 Trainel 1	15H	Stade Municipal à ORIGNY LE SEC
J2	22018470	53082.1 503711	Rc De L'Aube 1 - 500100 Metrop. Troyenne Fc 4	15H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRIS AUX TERTRES
Dimanche 13/10/2019					
J2	22018474	53080.1 531872	Port Char 1 - 520508 F.C. St Mesmin 2	15H	Complexe Sportif Henri Terré 4 à ROSIERES PRES TROYES
J2	22018473	53085.1 550872	Fresnoy Clercy 1 - 544348 F.C. Nogentais 2	15H	Stade Communal à CLEREY
J2	22018403	53000.1 551170	S.C. De Savieres 1 - 550802 Marigny St Martin 1	15H	Stade Municipal à SAVIERES
J2	22018471	53083.1 551741	Pays Orient C. S.Ent 1 - 514257 Foy. Barsequanais F. 2	15H	Stade Municipal à LUYERES
J2	22018477	53080.1 552200	Riceys Sport 1 - 504200 F.C. Nord Est Aubeois 2	15H	Stade Du Parc St Vincent 1 à LES RICEYS
J2	22018470	53088.1 552588	J. S. St Julien 2 - 502001 Us Dienvilleoise 1	15H	Stade De La Burie 1 à ST JULIEN LES VILLAS
J2	22018400	53081.1 552028	Bel.Villechetif Bour 1 - 554140 A.C. Torvilliers 1	15H	Stade Léon Cuisin 1 à VILLECHETIF
J2	22018400	53003.1 500100	Metrop. Troyenne Fc 3 - 545073 A. L'Etoile Chapelai 1	15H	Complexe Sportif Henri Jacquot 1 à PONT STE MARIE
Dimanche 27/10/2019					
J2	22018480	53002.1 544878	F.C. Vallant Fontain 1 - 500037 Mery Seine 1	14H	Stade Andre Dore à FONTAINE LES GRES
Vendredi 01/11/2019					
?J2	22018401	53004.1 531055	Creney 1 - 544021 Am. Bagneux Clesles 1	14H	Stade Municipal à CRENEY PRES TROYES
Report du 13/10/2019					
?J2	22018402	53005.1 540553	Lusigny Et 1 - 544021 Am. Bagneux Clesles 1	14H	Stade Municipal 1 à LUSIGNY SUR BARSE
Report du 13/10/2019					
J2	22018470	53001.1 551301	Celles/Essoyes 1 - 503800 A.S. Chartreux 1	14H	Stade Pol Saintives à ESSOYES
Dimanche 17/11/2019					
J2	22018475	53087.1 528307	Romilly Port 1 - 520340 S Parres Tert 1	14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
J2	22018472	53084.1 520700	Nogent / Port 1 - 580080 Fc Chesterfield 1	14H	Stade De L' Agora à NOGENT SUR SEINE

Chall. Daniel Roy/Axeo Serv. / Phase 1						Poule Unique	15	
Dimanche 13/10/2019								
J2	22018800	53107.1	520340	S Parres Tert 2	- 525702	Baroville/Fon 1	15H	Stade Andre Gravelle à ST PARRES AUX TERTRES
J2	22018851	53006.1	530040	Droupt S Basl 1	- 544021	Am. Bagneux Clesles 2	15H	Stade Communal à DROUPT ST BASLE
J2	22018850	53007.1	503800	A.S. Chartreux 2	- 514380	Plancy 1	15H	Complexe Sportif Henri Terré 3 à ROSIERES PRES TROYES
J2	22018803	53110.1	581007	F.C Barberey 1	- 548174	A.S.O.F.A. 2	15H	Stade Municipal à BARBEREY ST SULPICE
Dimanche 27/10/2019								
?J2	22018854	53101.1	537580	Bucey F.C. 1	- 502720	J.S. Vaudoise 2	14H	Stade Municipal à BUCEY EN OTHE
Report du 13/10/2010								
J2	22018800	53113.1	530028	Vosnon/St Mards 1	- 554140	A.C. Torvilliers 2	14H	Stade Municipal à ST MARDS EN OTHE
?J2	22018853	53100.1	544348	F.C. Nogentais 3	- 502720	J.S. Vaudoise 2	14H	Stade Villiers Aux Choux à NOGENT SUR SEINE
Report du 13/10/2010								
J2	22018858	53105.1	540712	Rosieres Om. 2	- 548225	Esc Melds 2	14H	Complexe Sportif R. Laurent 2 à ROSIERES PRES TROYES
J2	22018852	53000.1	503030	A.S.I.A De Troyes 2	- 527072	Trainel 2	14H	Complexe Sportif De Foicy 4 à ST PARRES AUX TERTRES
J2	22018802	53100.1	580002	Aube Sud Loisirs O. 1	- 502001	U.S. Dienvilleoise 2	14H	Stade Louis Hutin à SOULIGNY
J2	22018850	53100.1	582270	Ste Savine F. 1	- 523074	Conflans 2	14H	Stade De La Nour Lutel 1 à STE SAVINE
J2	22018855	53102.1	500270	Asvlongsols/Charmont 1	- 510008	Ramerupt 2	14H	Stade Municipal à CHARMONT SOUS BARBUISE
Vendredi 01/11/2019								
?J2	22018857	53104.1	540378	Ch Sarraill As 1	- 520700	Nogent / Port 2	14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 3 à LA CHAPELLE ST LUC
Report du 13/10/2010								
Dimanche 03/11/2019								
J2	22018807	53114.1	535720	Vaudes Animation 1	- 511301	Chaource 1	14H	Stade Pierre Et Rene Collot 1 à VAUDES
Dimanche 17/11/2019								
J2	22018801	53108.1	530728	Ch Malgache 2	- 551400	Nogentaise Uscln 1	14H	Complexe Sportif Yves Predieri à LA CHAPELLE ST LUC
?J2	22018805	53112.1	540878	Usm Crancey 1	- 552020	St Germain Amicale 1	14H	Stade Municipal à CRANCEY
Report du 13/10/2010								
?J2	22018850	53103.1	550720	Romilly S. 10 1	- 520700	Nogent / Port 2	14H	Stade Des Droits De L' Enfant à ROMILLY SUR SEINE
Report du 13/10/2010								
?J2	22018804	53111.1	500528	F.C. Ervy 1	- 552020	St Germain Amicale 1	14H	Stade Municipal à ERVY LE CHATEL
Report du 13/10/2010								

Appel

Les décisions de la Commission Sportive peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2).

Prochaine réunion : mardi 1er octobre 2019 à 17h.

Le Président de séance Michel MARCILLY

Le Secrétaire Administratif Michel BECARD.